

MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlusheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 1 / 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****MetaSystems DNA Probes:****XL, XA, XT, XCE, XCP, XCAP, XMP, XRP, 24XCyte****XCen, XCyte, 12XCHamster, 21XMouse, 22XRat****GMDN code CT929 Acquired genetic alteration IVDs****GMDN code CT826 Constitutional chromosomal disorder IVDs****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Fluorescence in situ hybridization (FISH)

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Société**

MetaSystems Probes GmbH  
1. Industriestraße 7  
68804 Altlusheim / ALLEMAGNE  
Téléphone +49-6205-292760  
Téléfax +49-6205-29276029  
Site internet www.metasystems-probes.com  
E-mail info@metasystems-probes.com

**Secteur informatif****Informations techniques**

info@metasystems-probes.com

**Fiche de Données de Sécurité**

sdb@chemiebuero.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Société**

+49 6205 292760 Lu-Ve 8:00 - 17:00

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Repr. 1B: H360D Peut nuire au fœtus.

Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

DANGER

**Contient:**

Formamide

**Mentions de danger**

H360D Peut nuire au fœtus.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

**Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

**Caractéristique particulière**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

MetaSystems Probes GmbH  
68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 2 / 11

## 2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	Formamide
	CAS: 75-12-7, EINECS/ELINCS: 200-842-0, EU-INDEX: 616-052-00-8, Reg-No.: 01-2119496064-35-XXXX
	GHS/CLP: Repr. 1B: H360D - Carc. 2: H351 - STOT RE 2: H373

**Commentaire relatif aux composants** SVHC (Candidate List of Substances of Very High Concern for authorisation)  $\geq$  0,1%  
CAS 75-12-7 - Formamide  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements immédiatement.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle a toute sa connaissance.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone.  
Eau pulvérisée.  
Produits extincteurs en poudre.  
Mousse.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Acide cyanhydrique (HCN).  
Oxyde d'azote (NOx).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 3 / 11

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Veiller à assurer une aération suffisante.

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir le SECTION 8+13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne manipuler le produit que par un personnel spécialisé.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.  
Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou leurs mandataires.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Stockage à l'abri de la lumière.  
Température de stockage recommandée: < -18 °C.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir le SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Formamide
CAS: 75-12-7, EINECS/ELINCS: 200-842-0, EU-INDEX: 616-052-00-8, Reg-No.: 01-2119496064-35-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 30 mg/m <sup>3</sup>

## MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlusheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 4 / 11

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,7mm: latex de caoutchouc, >480 min (EN 374). 0,7mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection.
<b>Divers</b>	Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	variable
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	non déterminé
<b>Valeur du pH</b>	7
<b>Valeur du pH [1%]</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair [°C]</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	~ 2,7 Vol.%
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	~ 19,0 Vol.%
<b>Propriétés comburantes</b>	non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	non déterminé
<b>Densité [g/ml]</b>	non déterminé
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	miscible
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	non déterminé
<b>Viscosité</b>	non applicable
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé
<b>Point de fusion [°C]</b>	non déterminé
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	non applicable
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	non déterminé

## 9.2 Autres informations

aucun

MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 5 / 11

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition chimique.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Réagit au contact des bases (lessives).

Réagit au contact des peroxydes.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 10.3.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

MetaSystems Probes GmbH  
68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 6 / 11

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance
Formamide, CAS: 75-12-7
LD50, dermique, Rat: > 3000mg/kg.
LD50, oral, Rat: 5325 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, Rat: > 21mg/l (OECD 403).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** CAS 75-12-7: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mutagenèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction** CAS 75-12-7: Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

**Cancérogénèse** CAS 75-12-7: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.  
La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Formamide, CAS: 75-12-7
LC50, (96h), <i>Leuciscus idus</i> : 6569 mg/l.
EC50, Boues activées: > 1000 mg/l/30 min (OECD 209).
EC50, (72h), <i>Desmodesmus subspicatus</i> : > 500 mg/l.
EC50, (48h), <i>Daphnia magna</i> : > 500 mg/l.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** non déterminé

**Biodégradabilité** La partie organique du produit est biodégradable.  
28d, 99%, OECD 301A, (CAS 75-12-7)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

logPow: -0,82 (25°C), OECD 107, (CAS 75-12-7)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

**MetaSystems Probes GmbH**

68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 7 / 11

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

non applicable

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit**

Éliminer comme déchet dangereux.

**Catalogue européen des déchets  
(recommandé)**
070104\*  
160506\***Emballage non nettoyé**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.  
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Catalogue européen des déchets  
(recommandé)**
150102  
150110\***SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

MetaSystems Probes GmbH  
68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 8 / 11

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (1999/13/CE)** non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 9 / 11

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H360D Peut nuire au fœtus.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Repr. 1B: H360D Peut nuire au fœtus. (Méthode de calcul)  
 Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer. (Méthode de calcul)  
 STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. (Méthode de calcul)

MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlussheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 10 / 11

**Positions modifiées**

SECTION 15 ajouté: Réserve aux utilisateurs professionnels.

SECTION 2 ajouté: H351 Susceptible de provoquer le cancer.

SECTION 2 ajouté: D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 2 ajouté: R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

SECTION 2 ajouté: Carc. 2

SECTION 2 ajouté: STOT RE 2

SECTION 2 ajouté: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

SECTION 2 supprimé: Classification selon table de conversion annexe VII 1272/2008/CE

SECTION 2 ajouté: P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

SECTION 2 ajouté: P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

SECTION 2 ajouté: P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

SECTION 2 ajouté: P260 Ne pas respirer les vapeurs.

SECTION 2 ajouté: R 48/22: Nocif - risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

SECTION 4 ajouté: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 4 ajouté: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

SECTION 4 ajouté: En cas de projection de produit, changer de vêtements immédiatement.

SECTION 5 ajouté: Oxyde d'azote (NOx).

SECTION 7 ajouté: Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

SECTION 7 ajouté: Ne manipuler le produit que par un personnel spécialisé.

SECTION 7 ajouté: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

SECTION 7 ajouté: Aspiration sur le site indispensable.

SECTION 8 ajouté: Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 8 ajouté: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

SECTION 8 ajouté: Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection.

SECTION 10 ajouté: Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

SECTION 10 ajouté: Voir le SECTION 10.3.

SECTION 10 ajouté: Fort réchauffement.

SECTION 10 ajouté: En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

SECTION 10 ajouté: Réagit au contact des bases (lessives).

SECTION 10 ajouté: Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 10 ajouté: Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

SECTION 10 ajouté: Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition chimique.

SECTION 10 ajouté: Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

SECTION 10 ajouté: Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

SECTION 10 ajouté: Réagit au contact des peroxydes.

SECTION 11 ajouté: Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 11 ajouté: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

MetaSystems Probes GmbH

68804 Altlusheim

Date d'émission 21.12.2015, Révision 17.02.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 11 / 11

répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

SECTION 11 ajouté: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

SECTION 11 ajouté: Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

SECTION 12 ajouté: Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 12 ajouté: Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13 ajouté:

SECTION 15 ajouté: TRGS 905: Liste des matières cancérigènes, des matières mutagènes ou pouvant nuire à la reproduction.

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 16 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

SECTION 16 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Copyright: Chemiebüro®

